



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 17 septembre 2026

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 11 septembre 2026

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 41
Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents participant au vote : 35
Nombre de procurations : 4

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Patrice CHATEAU	Monsieur Lionel SANCHEZ
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Madame Nathalie BERTILLON
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur François SARRON-PILLOT	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Madame Céline TONOT	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM	Monsieur Jean-Marc BOURGEON
Madame Isabelle PASTEUR	Monsieur Christophe AVENA	Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Frédéric GOULIER	Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Didier RELOT
Madame Catherine PETITJEAN	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Ludovic GAFFET
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Alexandre HEDDAR
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Agnès BILLIET
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Léo LACHAMBRE	Monsieur Adrien GUENE
Monsieur Benoît BORDAT	Madame Catherine MINAUX	
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	
	Monsieur Régis PETITBOULANGER	

Membres absents :

Monsieur Guillaume RUET	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY	Madame Monique BAYARD pouvoir à Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Madame Catherine PETITJEAN
	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES
Adhésion à l'association nationale "Rue de l'avenir"

Rue de l'Avenir est une association créée en 1988 et qui rassemble des collectivités territoriales, des associations, des experts et des usagers autour des enjeux de partage de l'espace public et de promotion des mobilités actives. Elle constitue aujourd'hui un acteur reconnu au niveau national dans les domaines de la marche, du vélo, des « villes apaisées » et de la place des enfants dans l'espace public.

Localement, Rue de l'Avenir a su fédérer diverses associations pour promouvoir la marche en ville au sein du Collectif piétons dans la métropole dijonnaise. La ville de Dijon et Dijon métropole travaillent avec cette association régulièrement et notamment dans le cadre de l'organisation du séminaire « A pied, à vélo bien dans ma ville » porté par Rue de l'Avenir et le laboratoire ThéMA de l'Université de Bourgogne et pour l'organisation de rues aux enfants sur le territoire. Rue de l'Avenir est d'ailleurs l'organisme qui labellise ces rues aux enfants « rue pour tous ».

L'adhésion à cette association serait en cohérence avec les politiques portées par la ville de Dijon et Dijon métropole en matière de développement des mobilités actives, de sécurité routière et d'apaisement de la circulation, de transition écologique, d'accessibilité et d'inclusion. Cette adhésion permettrait également d'avoir une visibilité accrue de Dijon métropole dans les réseaux engagés en faveur des mobilités actives et du partage de l'espace public.

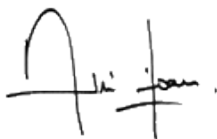
Le coût de cette adhésion est 350€ / an pour Dijon métropole.

Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :

- **de souscrire** une adhésion simple à l'association « Rue de l'Avenir » pour Dijon métropole, d'un montant annuel de 350€.

SCRUTIN	POUR : 39	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 4 PROCURATION(S)	

Le 21 septembre 2026
Antoine HOAREAU
Secrétaire de séance



Le 18 septembre 2026
François REBSAMEN
Président de Dijon métropole

